



Charte des collections du réseau de lecture publique

validée par le Conseil municipal du 6 novembre 2013 | Délibération Culture 3

PREAMBULE

La charte des collections présente les objectifs généraux du réseau de lecture publique de la Ville de Calais ainsi que les grands principes de constitution de ses collections. Ces principes sont déterminés afin que les collections composent des ensembles cohérents correspondant aux missions du service et aux besoins des publics.

Ce document est validé par la collectivité et porté à la connaissance du public. Il a vocation à servir de guide et d'outil de coordination au sein de l'équipe professionnelle ainsi que de cadre de référence et de dialogue avec l'autorité territoriale et les usagers.

La charte des collections peut connaître des mises à jour et des évolutions qui sont également validées par la collectivité.

1. LE RESEAU ET SON ENVIRONNEMENT

Le réseau de lecture publique est composé de :

- la médiathèque du centre-ville,
- la bibliothèque de quartier du Beau-Marais,
- le médiabus qui assure la desserte des quartiers,
- un service aux Collectivités,
- la bibliothèque de plage ouverte en période estivale.

Le territoire dispose des équipements culturels suivants : la Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode, le Musée des Beaux-arts, le Centre Culturel Gérard Philipe, le Grand Théâtre de Calais, le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Calais, l'École d'Art, La Scène nationale « Le Channel ».

Le réseau associatif du secteur socioculturel encourage de nombreux partenariats avec le réseau de lecture publique.

1.1. Le statut

Le réseau de lecture publique est un service public culturel placé sous la tutelle administrative de la Ville de Calais. Il peut bénéficier du concours de l'État par l'intermédiaire du Ministère de la Culture et de la Communication.

Son activité est soumise au contrôle technique de l'État, exercé par l'Inspection Générale des Bibliothèques, sous l'autorité du Ministère de la Culture.

1.2. Les missions

Le réseau de lecture publique se doit de favoriser l'accès à la culture pour tous et être accessible sans exclusion, ni privilège. Il a pour missions de :

- contribuer aux loisirs, à la formation, à l'information, à l'éducation et à la culture de tous, tout au long de la vie,
- œuvrer au développement et à la promotion du livre et de la lecture, et de tous médias culturels,
- permettre le libre accès et la diffusion des collections,
- constituer, conserver et valoriser les collections patrimoniales,
- permettre l'accès aux ressources numériques,
- participer à la vie culturelle de la cité,
- favoriser l'intégration de tous dans la vie de la cité,
- coopérer avec les bibliothèques et les acteurs socioculturels du territoire.

Les collections du réseau de lecture publique répondent aux missions énoncées ci-dessus. Elles sont composées de différents supports (imprimés, audiovisuels, numériques, etc.) afin de permettre la complémentarité des contenus documentaires. Les collections tendent à l'encyclopédisme sans prétendre à l'exhaustivité.

2. LES COLLECTIONS

2.1. Accessibilité et valorisation

Les publics ont accès aux collections dans les différents équipements du réseau pour la consultation sur place ou l'emprunt à domicile, s'ils sont en possession d'une carte de lecteur. Ils peuvent prendre connaissance des documents qui constituent les collections en accès libre, et de leur localisation grâce au catalogue informatisé, consultable sur place et sur Internet (www.mediathèque.calais.fr).

Les collections en accès libre sont destinées au prêt, à l'exception d'ouvrages encyclopédiques consultables uniquement sur place. Un service de réservation des documents est proposé au public.

Les documents sont valorisés par la publication de coups de cœur, de sélections, de bibliographies et de présentations thématiques.

2.2. Organisation des collections

Les collections sont déployées dans les bibliothèques du réseau et varient d'un lieu à un autre, en fonction notamment de la taille de l'équipement et de ses missions propres.

Médiathèque du centre-ville

Les ressources en accès libre y sont organisées en sept pôles thématiques :

- Actualité et vie quotidienne,
- Sciences et techniques,
- Société et civilisations,
- Langues et littératures,
- Arts, cinémas, musiques,
- Tout-petits, enfants,
- Calais et la région.

Tous les supports sont représentés dans les pôles.

Bibliothèque de quartier du Beau-Marais

Les collections sont en accès libre et s'adressent essentiellement aux enfants et aux adolescents. Un fonds spécifique d'aide à la parentalité est destiné au public adulte.

Les collections sont essentiellement composées de documents imprimés.

Médiabus

Le médiabus est un outil d'accès de proximité à l'offre de lecture publique. Il dessert les zones éloignées des structures fixes du réseau.

Les collections sont adaptées aux zones desservies. Tous les supports y sont représentés à destination des enfants et des adultes.

Service aux collectivités

Ses collections exclusivement imprimées sont à destination des établissements éducatifs, sociaux et culturels de la ville de Calais ainsi qu'aux institutions calaisiennes menant une action ou un projet en corrélation avec les missions du réseau de lecture publique.

3. LA POLITIQUE D'ACQUISITION

Les acquisitions - organisées en grands domaines du savoir - sont effectuées par les bibliothécaires, dans le respect des orientations de la présente charte, complétée par les orientations annuelles d'acquisition.

Les collections du réseau de lecture publique tendent à satisfaire les besoins et attentes des usagers d'une part, et à inciter à la découverte d'autre part. Elles sont définies en lien avec le territoire en tenant compte de l'environnement et des partenariats locaux.

3.1. Achats

Les achats de documents et les souscriptions aux abonnements sont contractés dans le cadre des marchés publics.

Les critères d'acquisition sont les suivants :

Encyclopédisme et pluralisme

Le réseau propose à tous les publics des collections à tendance encyclopédique et pluraliste (mais non exhaustives), sur différents supports.

Les collections sont représentatives de l'ensemble des champs du savoir, du pluralisme des idées ainsi que de la production éditoriale.

Nombre d'exemplaires et format poche

Afin d'offrir un choix de titres le plus large possible au public, les documents en accès libre sont achetés en un nombre réduit d'exemplaire.

Les éditions originales sont préférées à l'édition au format de poche, celui-ci n'étant retenu qu'en l'absence d'alternative.

Langues

Les collections d'imprimés sont essentiellement en langue française.

Cependant, certains fonds en langues étrangères sont proposés pour répondre à un besoin d'apprentissage, de culture générale mais aussi de loisirs (ex : fonds en langue anglaise, livres bilingues).

Les collections sonores et audiovisuelles sont en version originales ou multilingues.

Niveau

Quel que soit l'usage ou le sujet considéré, les collections comportent des documents allant de l'initiation et la vulgarisation jusqu'à l'approfondissement. La documentation doit permettre aux usagers la possibilité de développer une expertise ou de se perfectionner dans la plupart des champs du savoir.

Les collections n'ont pas vocation à servir un public de chercheurs et/ou de spécialistes et sont détachées d'une logique purement scolaire ou universitaire.

Dons et legs

Les dons et legs d'organismes et de particuliers sont acceptés s'ils sont en accord avec la politique documentaire et la présente charte des collections.

Le réseau de lecture publique se réserve le droit d'intégrer dans ses collections les dons et legs en bon état de conservation et non obsolètes. A défaut, il se réserve le droit de disposer librement des documents.

3.2. Suggestions d'achats

Les suggestions d'acquisition des usagers sont prises en compte si elles sont en cohérence avec la politique documentaire du réseau de lecture publique. Elles ne donnent pas lieu à un achat systématique.

Toutes les demandes font l'objet d'une réponse motivée.

3.3. Renouvellement des collections

Pour garantir l'actualisation des collections, mais aussi leur attractivité, un renouvellement régulier des collections est opéré. Les collections courantes n'ont pas vocation à être conservées. Les bibliothécaires procéderont de manière régulière au tri de ses collections pour en extraire les documents abîmés, obsolètes, non pertinents ou non empruntés. Ceux-ci seront éliminés, remplacés ou actualisés suivant les cas.

4. FONDS PATRIMONIAUX

Le réseau de lecture publique de la ville de Calais n'a pas vocation à conserver les fonds courants. Une exception est faite pour les ouvrages consacrés à Calais et au Calaisis.

Ces documents sont réservés à la consultation sur place. Il s'agit de livres, de manuscrits, de journaux, de cartes et plans, de gravures, d'affiches, de photographies, de partitions, etc.

Ils sont conservés à la médiathèque du centre-ville, dans des locaux répondant à des normes spécifiques.

5. ÉVALUATION

Il est procédé régulièrement à une évaluation des collections visant à maintenir leur encyclopédisme et leur bonne adéquation avec les besoins et les attentes des usagers.

Le rapport annuel d'activité du réseau est remis au Ministère de la Culture et de la Communication, à sa demande.